Marine Stewardship Council (MSC) Certification

Pêcherie au casier au homard de Gaspésie

Regroupement des Pêcheurs Professionnels du Sud de la Gaspésie (RPPSG)

Annonce concernant l'Arbre d'Évaluation proposé et les Indicateurs de Notation

SAI Global Assurance Services propose d'utiliser l'Arbre d'Évaluation par Défault avec le système d'évaluation de MSC basé sur le risque (RBF), inclus dans les Exigences de Certification v. 1.3. de MSC, pour l'évaluation indépendante de la pêcherie au casier du homard de Gaspésie. Nous proposons d'évaluer les Indices de Performance **IP 1.1.1 Statut du Stock et IP 2.1.1 Espèces Retenues en utilisant le RBF**.

1	Pêcherie candidate	Pêcherie au casier du homard de Gaspésie ZPHs 19, 20, 21
2	Organisme Évaluateur (CAB)	SAI Global Assurance Services
3	Date à laquelle la proposition de l'utilisation du RBF a été soumise à MSC	24 Avril 2014
4	Date à laquelle la période de consultation des intervenants sur la proposition d'utiliser le RBF se termine	24 Mai 2014
5	IP pour lequel le RBF est à utiliser	IP 1.1.1 Statut du Stock
6	Justification d'utilisation	Il n'y a pas de mesure directe de la biomasse de homard (empirique ou analytique). Il n'y a pas de points de référence biologiquement definis pour cette pêcherie, les points de référence étant basés sur les débarquements. Le statut des stock de homard est évalué en utilisant des indicateurs (pression de pêche, abundance, production) derivés de données dépendentes et indépendentes des pêcheries. Il n'est pas possible à ce jour d'évaluer les incertitudes.
7	Résumé des commentaires des intervenants et des réponses apportées par le CAB sur le choix de l'utilisation du RBF	Pas encore de commentaires.

5	IP pour lequel le RBF est à utiliser	IP 2.1.1 Espèces retenues
6	Justification d'utilisation	Les pêcheurs de homards sont autorisés à débarquer le crabe commun. Il est possible que les homardiers retiennent le crabe commun afin de l'utiliser comme appât. Les quantités de crabe commun retenues ne sont pas documentées. Par conséquence, l'impact de la pêcherie sur le crabe commun ne peut être determiné quantitativement.
7	Résumé des commentaires des intervenants et des réponses apportées par le CAB sur le choix de l'utilisation du RBF	Pas encore de commentaires.

SAI Global prend en compte les commentaires concernant l'Arbre d'Évaluation proposé. Il est cependant demandé que toutes les personnes souhaitant apporter leur contribution, contactent SAI Global au plus tard le **Samedi 24 Mai 2014**. Tous les commentaires doivent être envoyés à Karen O'Connor dont les contacts sont donnés ci-dessous. Les commentaires doivent être aussi spécifiques que possible pour chaque Indice de Performance et les Indicateurs de Notation, et leur pertinence ou non pour la pêcherie. Plus d'information sur le RBF est donnée à http://www.msc.org.

Les commentaires doivent être envoyés à:

Karen O'Connor
Administratrice de Programme

Email: Karen.oconnor@saiglobal.com

Tel: +353 (0)42 9320912
Fax: +353 (0)42 9386864